

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 19/05/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 15/06/17
Affichage le : 07/07/17
Transmission préfecture le : 07/07/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170623-lmc198043-DE-1-1
Du : 07/07/17
Délibération exécutoire le : 07/07/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE
RENFORCEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET DE LEURS OUVRAGES D'ARTS
PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE 2017

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M JEAN-FRANÇOIS RAYNAL ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission permanente, et notamment son article 40.

Vu la délibération du Conseil départemental du 14 octobre 2016 déclarant d'intérêt interdépartemental les opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et transférant leur gestion à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/ Hauts de Seine ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 janvier 2017 approuvant le programme 2017 de renforcements des chaussées des routes départementales et de leurs ouvrages d'arts ;

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve dans la limite de l'autorisation de programme de 13 millions d'euros et des crédits de paiement disponibles au budget 2017 les modifications dans l'individualisation des autorisations de programme du programme initial 2017 détaillée en annexe 1 et un programme complémentaire de renforcement de chaussées intégrant des opérations liées à une dégradation importante de certaines RD et une opération

de réfection d'un ouvrage sur la RD 91 à Senlisse, d'un montant de 991 000 € détaillées en annexe 2 à la présente délibération et individualise l'autorisation de programme correspondante.

Prend acte de la réalisation de ces nouvelles opérations en utilisant les marchés à bons de commande existants.

Prend acte de la réalisation des trois opérations de Poissy, Guitrancourt et Breuil Bois Robert Arnouville et des opérations de renforcements prioritaires des chaussées du Service Territorial Nord-Ouest figurant dans le programme adopté le 27 janvier 2017 en utilisant les marchés à bons de commande existants.

Décide que les opérations de renforcement des chaussées et de leurs ouvrages d'arts, votées dans le cadre de ce programme (annexe 2 à la présente délibération) relèvent des missions confiées à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines, Hauts de Seine.

Dit que les dépenses de travaux seront imputées sur le chapitre 23 articles 238, 23151 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 23 juin 2017

RENFORCEMENT DES ROUTES DÉPARTEMENTALES ET DE LEURS OUVRAGES D'ARTS PROGRAMME COMPLÉMENTAIRE 2017

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Philippe Brillault, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Alexandre Joly, Laurence Trochu.